CONSEIL GENERAL
CUARNENS

Séance du Conseil Général de Cuarnens du 6 juin 2024
à la Salle de l'Hôtel de France à 20h15

Présidence : Monsieur Olivier Chappuis, Président.

En préambule, **Monsieur le Président** explique que M. Cédric Crausaz, candidat à la Municipalité a souhaité venir se présenter devant le Conseil Général.
L'assemblée accepte à l'unanimité.

M. Cédric Crausaz prend la parole et remercie l'assemblée pour cette petite prise de parole.
Il se présente pour mettre un visage sur un nom. Il habite Cuarnens à la route de L'Isle 3 avec son épouse et ses deux filles depuis 2022. Auparavant ils vivaient à L'Isle. Il travaille pour une société de vente en ligne basée à Bussigny. Il trie les textes et choisit les images pour les offres liées, au niveau du sport, que la société vend. Il a été vice-président d'un club de hockey sur Lausanne pendant 15 années et se dit très actif dans le monde associatif. Il a dû arrêter de pratiquer le hockey après deux opérations au genou. Comme il travaille à 60% il a rencontré pas mal de personnes en s'occupant de ses filles. Depuis le début de l'année il est surveillant du refuge, la 1ère occasion de s'investir au sein de la commune. Il serait très heureux de pouvoir mettre ses compétences en évidence au service de la communauté, c'est d'ailleurs pour cette raison qu'il s'est présenté.

L'assemblée accepte qu'il participe au Conseil Général en tant qu'invité.

Monsieur le Président lit la lettre de convocation de la Municipalité et donne connaissance de l'ordre du jour.

1. Appel
2. Admission de nouveaux membres
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2023
4. **Préavis municipal No 01-2024** Rapport de gestion 2023
5. **Préavis municipal No 02-2024** Compte de fonctionnement et d'investissements 2023
6. **Communication de la Municipalité** concernant le dépassement du préavis 06/2022 Demande d'un crédit de CHF 85'200.00 pour l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion du greffe, de la bourse, du contrôle des habitants et de la Municipalité
7. Elections statutaires
8. Communications de la Municipalité
9. Divers et propositions individuelles

1. Appel
43 membres sur 74 sont présents, le quorum est atteint. L'assemblée peut délibérer.

2. Admission de nouveaux membres
Messieurs Gilles Delacrétaz et Karim Zoller prononcent la formule rituelle et sont admis comme nouveaux membres du Conseil Général de Cuarnens.

3. Adoption du PV
Le PV de la séance du 30 novembre 2023 est adopté à l'unanimité.

4. Préavis municipal No 01-2024 Rapport de gestion 2023

La rapporteure de la Commission de gestion, **Mme Pauline Rime** prend la parole et précise que la commission de gestion, composée de Messieurs Jean-Marc Cloux, Julien Bovet, Juan Vazquez, Yann Delacrétaz, Christophe Chappuis et Peter Weilenmann s'est réunie le mardi 14 mai 2024 pour étudier le Rapport de gestion 2023.

La Commission remercie Mme Laetitia Rochat, secrétaire et M. Frédéric Chappuis, Syndic, pour toutes les informations fournies et leurs explications données.

Le Rapport de gestion constitue une obligation de la Municipalité. Il s'agit de fournir un document résumant l'année qui vient de s'écouler, à la population.

La Commission a particulièrement apprécié l'ensemble des informations contenues dans ce document qui est agréable à lire avec un contenu pertinent. Elle constate que la commune a une population stable et que malgré cela il y a une diminution de déchets. Elle a également demandé si le Préavis n° 04/2023 concernant la demande d'un crédit d'étude mobilité pour le projet de stationnement et de sécurisation des déplacements piétons avait avancé, la commune confirme que c'est le cas et que l'étude se poursuit et elle espère avoir des nouvelles à transmettre au conseil d'automne.

La Commission tient à féliciter Mme Laetitia Rochat et la Municipalité pour la rédaction et la qualité des informations se trouvant dans le rapport 2023.

Fort de ce qui précède, la Commission de gestion unanime propose au Conseil Général d'adopter le Rapport de gestion 2023 tel que présenté.

M. René Despond prend la parole et précise que Mme Laetitia Rochat est « secrétaire » et non « boursière » comme annoncé dans le rapport de la commission.

M. Michel Bachmann évoque le point 450.3180.60 transport et élimination des métaux et huiles Il constate qu'en 2022 = 12.58 t. et en 2023 = 0.

M. René Jomini, Municipal de répondre qu'il peut y avoir deux bennes sur la même année et pas de benne sur l'année suivante. Il n'y a donc pas eu de changement de benne cette année et l'année prochaine il y aura probablement deux bennes de métaux et pareil pour les huiles.

M. le Président lit la conclusion du préavis 01-2024.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de voter la conclusion suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE CUARNENS

vu le préavis 01-2024 ;
ouï le rapport de la commission de gestion et des finances ;
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour .

DECIDE

1. d'adopter le Rapport de gestion 2023, tel que présenté en annexe

M. le Président passe le préavis 01-2024 au vote. Il est accepté à l'unanimité.

M. le Président suggère de nommer le « Rapport de gestion », « Rapport d'activité » et remercie la Municipalité de prendre cette remarque en compte.

5. Préavis municipal No 02-2024 Comptes de fonctionnement et d'investissements 2023

La rapporteure de la Commission de gestion, **Mme Pauline Rime** prend la parole et précise que la commission de gestion, composée de Messieurs Jean-Marc Cloux, Julien Bovet, Juan Vazquez, Yann Delacrétaz, Christophe Chappuis et Peter Weilenmann s'est réunie le mardi 14 mai 2024 pour étudier les Comptes de fonctionnement et d'investissements 2023.

La Commission remercie Mme Laetitia Wolf, boursière et M. Frédéric Chappuis, Syndic, pour toutes les informations fournies et leurs explications données.

La Commission de Gestion tient à préciser que les chiffres fournis et/ou imposés par le Canton de Vaud sont difficiles à anticiper avec précision.

Après un examen détaillé des différents comptes et de nombreuses questions posées, chaque réponse a été clairement expliquée, à la satisfaction complète de la Commission.

La Commission a constaté que le poste 811.3150.10 pour l'entretien de Vy de Mauraz est plus élevé que prévu au budget, en raison d'un retard de facturation de la part de la commune de Cossonay.

Il a également été noté que, bien que les charges liées au poste concernant le bois aient augmenté, les revenus des ventes diminuent en raison de la dévalorisation continue de celui-ci.

L'exercice 2023 se solde par un excédent des produits de CHF 126'738.60, après des attributions aux fonds de réserve affectés, de renouvellement et de rénovation, ainsi qu'à des amortissements complémentaires. Le bénéfice transféré au capital représente un montant de CHF 75'974.60 au 31.12.2023.

En conclusion, la Commission constate que la Municipalité veille au bon fonctionnement de la commune ainsi qu'à la maîtrise de ses dépenses.

Fort de ce qui précède, la Commission de gestion unanime propose au Conseil Général d'adopter les Comptes de fonctionnement et d'investissements 2023 tels que présentés.

M. le Président lit la conclusion du préavis 02-2024.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de voter la conclusion suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE CUARNENS

vu le préavis 02-2024 ;
ouï le rapport de la commission de gestion et des finances ;
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour .

DECIDE

1. d'adopter les Comptes de fonctionnement et d'investissements 2023, tels que présentés en annexe

M. le Président passe le préavis 02-2024 au vote. Il est accepté à la majorité avec 1 abstention.

6. **Communication de la Municipalité** concernant le dépassement du préavis 06/2022
   Demande d'un crédit de CHF 85'200.00 pour l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion du greffe, de la bourse, du contrôle des habitants et de la Municipalité

M. le Syndic prend la parole et précise qu'il y a eu un petit dépassement de budget (CHF 11'840.00) par rapport au crédit accordé.

7. Elections statutaires

M. le Président passe la parole à **M. David Jenny (Scrutateur),** le Vice-président M. Raphaël Goy étant absent, pour l'élection du Président.

Comme il n'y a pas de propositions, M. Olivier Chappuis accepte de renouveler son mandat et, est élu à l'unanimité par acclamations.

M. le Président passe ensuite à l'élection du Vice-président.

M. Raphaël Goy, actuel, Vice-président, accepte un nouveau mandat. Comme il n'y a pas d'autres propositions, M. Raphaël Goy est élu à l'unanimité par acclamations.

Les scrutateurs sortants, Mme Marie Berardi et M. David Jenny sont remplacés par Mesdames Catherine Bachmann et Corinne Porchet.

Pour les scrutateurs suppléants, comme il n'y a pas de propositions, Madame Marie Berardi et Monsieur David Jenny se représentent et sont chaleureusement applaudis par l'assemblée.

M. le Président ouvre l'élection d'un suppléant pour la Commission de gestion.
Mme Pauline Rime, rapporteure sortante est remplacée par Jean-Marc Cloux.

Mme Charlotte Gaillard propose comme suppléante, Mme Anne Bovet, qui accepte. Elle est élue par acclamations.

8. Communications de la Municipalité

M. le Syndic prend la parole pour des remerciements.

A notre responsable du refuge à la retraite,

Cher René,

Tu as travaillé au service de la commune de nombreuses années, tu as tout d'abord commencé par l'entretien des espaces verts, tu as eu le plaisir de travailler avec Walter, Reymond et Antoine.

Puis est venu la construction du refuge et il a fallu trouver une personne qui s'occupe des réservations, de la location et surtout de l'entretien.

Etant souvent en forêt, c'est tout naturellement que tu t'es proposé.

Pendant 20 ans tu as su gérer et entretenir le refuge et les alentours.

La qualité de ton travail a toujours été fort appréciée.

Gérer les locations n'est pas toujours facile, entre les personnes qui veulent le louer à la dernière minute et les changements de locataire pendant le week end, cela prend du temps et surtout de l'énergie.

Aujourd'hui nous tenons à te remercier pour toutes ces années et ta disponibilité.

René, au nom de la Municipalité et les habitants de Cuarnens nous te disons un grand « MERCI ».

A notre responsable de la STEP à la retraite,

Cher Serge,

Tu as toujours travaillé dans l'ombre, le travail que tu as effectué n'était pas toujours très gratifiant, mais tu l'as accompli toujours avec rigueur et professionnalisme.

Chaque citoyen te doit de la reconnaissance car grâce à toi, nos rejets ont été traité afin de rendre une eau convenable à notre chère Venoge.

La qualité de ton travail a toujours été fort appréciée par la Municipalité, avec le temps le métier que tu as exercé s'est passablement compliqué, les exigences de l'état se sont durcies mais aussi la population t'a compliqué ta tâche avec de nouvelles habitudes pas toujours compatibles avec notre STEP actuelle.

Mais tu as toujours relevé tes défis, tu as su t'adapter et il est vrai qu'une station d'épuration demande beaucoup d'attention sept jours sur sept.

Aujourd'hui nous tenons à te remercier pour toutes ces années et ta disponibilité.

Serge au nom de la Municipalité et des habitants de Cuarnens nous te disons un grand « MERCI ».

A notre collègue Municipale,

Chère Nathalie,

Après à peine une année arrivée à Cuarnens, tu as entendu qu'un poste de municipale était à repourvoir, tu as hésité à te lancer car tu trouvais que c'était un peu vite mais comme il n'y avait pas d'autre candidat, finalement tu as fait le pas.

Bien t'en a pris, car tu as apporté à la Municipalité des compétences que nous avons fort appréciées, ton sens de la justice nous a permis de clarifier bien nombre de questions, qui nous a permis de prendre des décisions en tout état de connaissance.

Tu as toujours été claire et quand tu avais un doute sur un sujet, tu nous exposais les faits, afin d'avoir la meilleure décision possible à prendre.

Tes compétences professionnelles ne correspondaient pas forcément aux exigences de ton dicastère, mais tu as su d'adapter et tu as de suite mis la main à l'ouvrage avec le chauffage du collège, outre de petits travaux dans les différents bâtiments, tu as mené à bien le projet de la place de jeux, de la tribune-buvette à la polyvalente et tu as participé activement au projet du complexe de l'Hôtel de France, tu as aussi œuvrer activement dans différentes associations notamment de la piscine de La Sarraz où tu as pu mettre ta clairvoyance à disposition.

Aujourd'hui toi et ta famille vous avez décidé de vous ouvrir à de nouveaux horizons et n'étant plus compatible à la tâche de Municipale à Cuarnens, tu as été contrainte de démissionner.

C'est avec regret que la Municipalité a pris note de ton choix et nous te remercions pour ces années que tu as mis à disposition de la collectivité.

Nathalie au nom de la Municipalité et des habitants de Cuarnens nous te disons un grand « MERCI ».

Mme Nathalie Marcuard, Municipale prend la parole,

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers, chers collègues,

C'est avec une certaine émotion que je m'adresse à vous aujourd'hui pour vous annoncer mon départ de la municipalité de Cuarnens. Il y a presque quatre ans, je suis arrivée dans ce charmant village, et il y a un peu plus de trois ans, j'ai eu l'honneur d'être élue pour servir notre communauté.

Les débuts n'ont pas toujours été faciles. La reprise du chantier au collège pour le chauffage à distance a été un défi considérable. Heureusement, j'ai pu compter sur le soutien de mes collègues de la municipalité. Grâce à leur aide et à leur expertise, j'ai appris à naviguer dans les méandres des travaux, des réparations, des rénovations et des nouveaux projets. Parmi les projets marquants auxquels j'ai eu la chance de participer, je pense notamment à la création de la buvette, au projet de rénovation de l'Hôtel de France et à la nouvelle place de jeux, qui ont été des expériences enrichissantes et formatrices.

Je tiens à exprimer ma gratitude à mes collègues de la municipalité pour leur accueil chaleureux, leur soutien constant et leurs idées brillantes qui m'ont souvent permis de trouver des solutions là où je ne voyais que des obstacles. Un grand merci à notre secrétaire et à notre boursière pour leur efficacité et leur soutien en toutes circonstances.

Je remercie également tout le personnel de la voirie, dont l'aide précieuse a été indispensable à la gestion et à l'entretien des bâtiments communaux. Ma reconnaissance va aussi aux artisans avec qui j'ai collaboré sur les divers chantiers ; leur professionnalisme et leur dévouement ont été essentiels à la réussite de nos projets.

Enfin, je vous remercie, membres du Conseil général et habitants de Cuarnens, pour votre accueil chaleureux et votre soutien.

Grande voyageuse et aventurière dans l'âme, je quitte aujourd'hui ma fonction de municipale car nous déménageons. Nous ne partons pas très loin, mais à la découverte d'un nouveau canton, le Valais. Comme certains d'entre vous le savent peut-être, je n'aime pas le vin. Cuarnens n'a pas réussi à me faire changer d'avis, mais qui sait, peut-être que dans notre nouvelle destination, je finirai par m'y mettre ou je n'aurai peut-être tout simplement pas le choix.

Merci à tous pour ces années formidables. Ce n'est qu'un au revoir, et je vous souhaite à tous le meilleur pour l'avenir.

M. le Syndic prend la parole afin de répondre à la demande faite lors du dernier Conseil concernant le Pont de la Venoge.
La surface du pont a été relevée de 2 cm et grâce à de nouveaux matériaux et technologies, la dalle a été diminuée de 15 à 20 cm selon les positions.

Concernant l'étude sur le stationnement et la mobilité, la synthèse du bureau nous a été présentée lundi passé et nous allons contacter le canton pour voir ce qui possible de faire sur la route cantonale et enfin nous vous soumettrons un projet global, normalement pour le Conseil de décembre.

La semaine prochaine vous allez recevoir une invitation concernant le Projet de rénovation du complexe Hôtel de France. Après plusieurs mois d'étude, une première étape importante pour la rénovation du complexe de l'Hôtel de France est franchie et afin de présenter le projet retenu par le collège d'experts à la population, un vernissage est organisé.

La date est fixée au jeudi 20 juin à 18h00 à la salle polyvalente de Cuarnens. La salle sera accessible au public jusqu'à 21h00. Puis les projets seront exposés du 21 juin au 5 juillet 2024 à la Grande salle de l'Hôtel de France avec différents horaires qui seront annexés à l'invitation.

Mme Nathalie Marcuard, Municipale prend la parole et informe que la Municipalité étudie quelques points de rénovation concernant les bâches de l'annexe de la salle polyvalente.
Le projet sera probablement présenté l'année prochaine.

Mme Laurence Peytregnet, Municipale prend la parole et annonce qu'elle ne finira pas la législature et quittera sa fonction fin juin 2025.

9. Divers et propositions individuelles

M. Michel Bachmann prend la parole et lit son texte…

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Ce dernier 24 mai, surprise générale dans notre jardin : le passage d'un flot d'eau, que dire, d'une rivière emportant pommes de terre, poireaux, salades, oignons, tout en nous gratifiant de déchets allant du simple branchage au tronc de 2m. Nous signalerons aussi des Q tips, des mousses suspectes parmi des odeurs pas toujours agréables. C'est en catastrophe que nous avons réussi à sauver nos tortues de la noyade. Grâce aux aides précieuses de Jean-Daniel, Walthi et Philippe, nous avons pu limiter les dégâts.

Mais mon but ce soir n'est pas de jouer les pauvres victimes, d'autres au nord de la France par exemple subissent les dégâts dus à l'eau de manière plus dramatique.
Notre parcelle est qualifiée de « zone inondable » au niveau cantonal. Le débordement du ruisseau n'est pas une surprise puisque cette situation s'est déjà produite à plusieurs reprises, mais jamais avec une telle intensité. Nous avons chaque fois fait face avec les moyens du bord. L'année dernière la Commune a même procédé à l'élargissement du ruisseau. Cette situation nous amène aux observations suivantes :

- *Le changement climatique est une réalité. La soudaineté et la force des manifestations météorologiques sont difficilement maîtrisables.*
- *L'exploitation forestière moderne fait que de nombreux déchets sont laissés à même le sol. Les eaux traversant la forêt de manière anarchiques ne manquent pas de les emporter.*
- *La STEP de Mont-la-Ville déverse son surplus sans contrôle apparent : la sortie de la STEP le vendredi 24 mai en a fourni la preuve (observation sur place).*

L'inondation de notre jardin peut paraître anecdotique, mais le phénomène se répercute sur le champ voisin exploité par Walthi. Cette année il a semé des céréales qui ont eu le pouvoir de limiter les écoulements. Bien lui en a pris, car un champ de maïs aurait sans doute disparu sous les eaux. De plus, les écoulements le long de la Route de Mont-la- Ville sont plus importants.

Je ne suis pas un spécialiste en hydrographie, mais je me permettrai de suggérer certaines mesures :

- *Un creux existait autrefois dans la forêt en amont des Gadolliards. Il se remplissait en cas de grosses intempéries et servait sans doute de bassin de rétention naturel. Serait- il possible de revoir ce système ou un équivalent ?*
- *L'hydrographie de la région est très compliquée. Le maintien des traverses des chemins, par exemple, apporte un plus pour le peu que celles-ci soient débouchées régulièrement. Nous avons observé que certains travaux avaient été effectués dans ce sens après le 24 mai.*
- *La pause d'un système d'arrêt des branches les plus importantes en amont des Gadolliards pourrait être souhaitable sous forme de large grille ou piquets métalliques.*
- *Un contact avec Mont-la-Ville pour tenter de mieux répartir flux des eaux sortant de la STEP pourrait permettre d'éviter la soudaineté d'arrivée des eaux.*
- *Toute intervention visant à répartir, à canaliser ou à limiter les flux est digne d'intérêt.*

Je suis bien conscient que l'eau est une force pas totalement maîtrisable et les variations climatiques nous le montrent à travers le monde. Y faire face est un grand défi. Mais que nous réserve l'avenir ? Une rizière ou la pêche à la truite aux Gadolliards ?

Mme Anne Bovet prend la parole et propose de remettre à l'ordre du jour les assemblées de commune, qui ont disparu depuis quelques années, afin que les candidats à la Municipalité puissent se présenter officiellement à la population.

M. Gérard Philibert prend la parole et explique avoir envoyé un courrier à la Municipalité le 25 mars concernant le refuge.
En effet, lors d'une promenade, il s'est rendu au refuge, inoccupé ce jour-là et il a remarqué deux panneaux qui avaient été posés, l'un sous l'avant toit du refuge et l'autre à l'abri des grillades. Il comprend que si le refuge est loué, cet espace n'est utilisé que par le loueur.
La question qu'il se pose est qu'à partir du moment où le refuge n'est pas loué, est-il interdit de s'asseoir et d'utiliser la table (grillades) lors d'une promenade ?

Réponse de la Municipalité

Votre courrier du 25 mars a retenu notre attention et confirmons que l'espace extérieur et le coin grillades sont réservés exclusivement pour le loueur du refuge.

M. le Syndic prend la parole et explique que la Municipalité a pris cette mesure il y a quelques années à la suite de conflits entre le locataire et des personnes déjà sur place qui faisaient des grillades. Le plus simple est la possibilité de louer le refuge à la dernière minute afin que l'espace soit réservé sinon la Place d'orientation est libre d'accès.
Des barrières ont été mises pour éviter que des voitures ne montent sans location.
Il est possible de s'asseoir mais ce qui pose un problème est de faire des grillades.

M. René Despond prend la parole et annonce 20 ans d'expérience avec le refuge.
Il précise que le refuge loué à la dernière minute est à moitié prix car cela n'est noté nulle part.
Il est vrai qu'il y a souvent du monde pour pique-niquer ou faire des grillades mais il trouve cela tout à fait normal car c'est la population qui a payé le refuge et il était précisé au départ que l'espace était à disposition de la population. Quant à la Table d'orientation elle très souvent occupée.

La Municipalité prend note d'indiquer dans le règlement que le refuge loué à la dernière minute est à moitié prix.

M. Nicolas Chappuis trouve dommage de ne plus pouvoir faire des grillades si le refuge n'est pas loué.

M. Yann Delacrétaz prend la parole et propose, afin d'appuyer ces remarques, de faire un 2ème lieu à grillades par exemple à côté du collège, pour la vue, ce qui règlerait un peu le problème du refuge.

La Municipalité en prend note.

M. Philippe Lugeon prend la parole et demande à qui s'adresser, si le responsable du refuge n'est pas là, pour obtenir une clé en cas de location de dernière minute ?

Mme Nathalie Marcuard informe qu'il faut s'adresser au municipal en charge des bâtiments ou un autre municipal présent, éventuellement à l'employé communal.

M. Alain Clément prend la parole et explique qu'il y a 20 ans le règlement disait qu'un refuge sans avant toit devait rester ouvert. Les conditions pour le fermer étaient de faire un avant toit et prévoir un espace devant le refuge. Est-ce encore en vigueur actuellement ?

La Municipalité se renseigne.

M. Nicolas Chappuis prend la parole afin de savoir si la Municipalité pense remplacer le banc à la Place Aloïs Berger ?

La Municipalité en prend note.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h15.

Le Président

La secrétaire